



**PLAN DES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Plan Local d'Urbanisme
approuvé le 03 février 2014
par délibération du Conseil Municipal

ECP Urbanisme
Christine Guéif - Urbaniste

EAU MEGA
Environnementalistes

Archipaysages
Paysagiste

Planche unique
échelle 1/10000

Les servitudes sont reportées à titre indicatif

- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales
Périmètre de Protection Rapprochée
- Périmètre de Protection Eloignée
- AC1 : Servitude de protection des Monuments historiques
Monument classé
- Monument inscrit
- AC2 : Servitude de protection des sites et monuments naturels
Site inscrit
- I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- EL7 : Servitude d'alignement

